Angers, le 01/03/2024

Objet : Index égalité professionnelle femmes-hommes : La société RD Angers obtient la note de 80/100 pour l'année 2023

Chaque année, les entreprises d'au moins 50 salariés doivent publier un index mesurant l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Comment est calculé l'index égalité femmes-hommes ?

Calculé sur un total de 100 points, l'index est composé de cinq indicateurs : écarts de rémunération (40 points), écarts de répartition des augmentations individuelles (20 points), écarts de répartition des promotions ((15 points), pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité (15 points) et parité parmi les 10 plus hautes rémunérations dans l'entreprise (10 points).

L'égalité femmes-hommes, un engagement pour RATP Dev :

RD Angers, filiale de RATP Dev, obtient la note de 80/100.

A chaque étape de la vie professionnelle : sélection, recrutement, formation, rémunération, mobilité, nous nous engageons à promouvoir, au sein de nos équipes, l'égalité, la diversité et le respect, dans l'ensemble de nos implantations en France et à l'étranger.

Cette note de 80/100 se décompose de la manière suivante

- écarts de rémunération **39/40 points**
- écarts de répartition des augmentations individuelles **incalculable**
- écarts de répartition des promotions **0/15 points**
- pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité **15/15 points**
- parité parmi les dix plus hautes rémunérations dans l'entreprise **10/10 points**.

Axes de progrès

Au cours du calcul de l'index, les facteurs à l'origine des écarts constatés ont pu être, sinon expliqués, au moins identifiés et ont permis de définir des axes de progrès visant à mettre tout en œuvre pour que les situations d'inégalité soient éliminées et pour permettre aux collaborateurs, femmes et hommes, d'évoluer au sein de l'entreprise dans les mêmes conditions.
Pour le premier indicateur, écart de rémunération, un très léger écart moyen de rémunération de 0,65% est constaté en faveur des hommes, essentiellement sur la catégorie ingénieurs et

Réseau Irigo opéré par RD Angers, filiale de RATP DEV
RD Angers - CS 90032 - 49180 St Barthélemy Cedex - France
Tél : +33 (0)2 41 33 64 64 - Fax: +33 (0)2 41 33 64 50 - Email : contact@irigo.fr
RCS Angers 849 726 161 - SIRET : 849 726 161 00029 - Capital : 889 740 €

cadres 40/49 ans, responsables de service. Nous nous engageons à rester vigilants sur les futures nominations à ces postes pour maintenir l'égalité de rémunération.

Pour le troisième indicateur, écart de répartitions des promotions, il se situe sur les catégorie ouvriers et agents de maîtrise. Pour la première, nous allons mettre en place des actions pour inciter les conductrices à candidater sur des postes de régulatrices ou de responsables d'équipe en communiquant sur ces métiers en interne et dépasser le « syndrome de l'imposture ». Pour la catégorie agents de maîtrise, le nombre supérieur de promotions en faveur des hommes tient à la réorganisation de la Direction Technique, liée à la mise en œuvre de deux nouvelles lignes de tramway, dans un environnement ou 95% des postes sont tenus par des hommes. Nous visons pour 2024, autant que faire se peut, une équité dans les promotions en valorisant le périmètre des femmes et développant leurs responsabilités dans les fonctions support.

L'objectif de ces actions est de pouvoir obtenir la note de 100/100 pour l'année 2024.